

Le Cabinet Simon Associés

Simon Associés est un Cabinet d'avocats d'affaires, créé en 1992 par Jean-Charles Simon et François-Luc Simon, Docteur en droit, qui comprend une quinzaine d'avocats confirmés, senior partners ou collaborateurs.

L'activité de Simon Associés est orientée en cessions et acquisitions d'entreprises, capital investissement, droit bancaire et financement, retournement et procédures collectives, conseil et contentieux commercial, droit économique.

Ces activités dominantes ont conduit naturellement Simon Associés à élargir son expertise en créant un département de droit immobilier en 2004 puis de droit social en 2005.

Le Cabinet Simon Associés maîtrise bien le monde de l'entreprise et a délibérément orienté son activité vers les Petites Moyennes Entreprises et Industries, ce qui n'exclut pas que sa clientèle est aussi constituée de quelques institutionnels, notamment banques et assurances.

Simon Associés est très présent dans les secteurs Distribution, Banques et Assurances, Hôtellerie et Restauration, Textile, Communication, Technologies de l'information, Services, Franchise, ainsi que le monde Associatif.

La Franchise

Dans le domaine de la Franchise, Simon Associés intervient en matière de conseil et de contentieux pour des enseignes de renom.

➤ **Conseil**

Simon Associés est rompu à l'élaboration des actes juridiques :

- Validation du Livre du Savoir-faire : il présente le « savoir-faire » du franchiseur et garantit les conditions dans lesquelles le savoir-faire sera effectivement transmis aux franchisés durant l'exécution du contrat,
- Rédaction du Document d'Information Précontractuelle (DIP) : il organise de manière cohérente, conformément à la loi Doubin et à la jurisprudence, les éléments d'information que le franchiseur doit porter à la connaissance du franchisé préalablement à la signature du contrat,

- Rédaction du contrat de franchise et de ses annexes : il s'agit d'un document sur mesure, adapté aux spécificités de l'activité franchisée, à ses perspectives de développement, aux choix stratégiques opérés par le client.

Ces interventions peuvent naturellement se compléter par une assistance permanente :

- dans la stratégie de développement du réseau de franchise ; l'expérience acquise par le Cabinet permet d'apporter un conseil global qui intègre une réflexion d'ensemble, notamment en matière d'emplacements, de négociation ou sur les choix des franchisés.
- dans la gestion des dossiers précontentieux et, plus largement, la prévention des risques.

➤ Contentieux

Simon Associés dispose d'une solide compétence et justifie de succès avérés en matière contentieuse, qu'il s'agisse d'un contentieux arbitral ou étatique.

Le Cabinet a mis en place une méthodologie adaptée à ces contentieux, difficiles par nature, qui nécessitent une réactivité et des procédures particulières d'organisation du litige.

Pour l'ensemble des autres domaines de compétence du Cabinet, Simon Associés développe un réseau de professionnels du droit spécialisés. Cette méthode garantit à nos clients une approche exhaustive des questions posées et optimise les chances de succès.

Contact

François-Luc Simon, Associé

Ligne Directe : + 33 1 53 96 20 40

Portable : + 33 6 15 79 09 12

Télécopie Directe : + 33 1 53 96 20 60

Email : flsimon@simonassocies.com